Recevez jusqu’à 100 € de cashback à l’achat d’un vidéoprojecteur Epson

Vous avez acheté un produit qui participe à une promotion cashback. Un cashback est un remboursement du fabricant permettant de récupérer une partie du montant d'achat. Ci-dessous est expliqué ce que vous devez faire pour recevoir votre cashback.

Promotion :

Recevez jusqu'à 100 € de cashback de la part d’Epson.

Durée :

Du 1er octobre au 31 janvier 2027. Enregistrez votre produit au plus tard le 2 mars 2027 pour bénéficier de ce cashback.

Ce dont vous avez besoin :

- La preuve d'achat indiquant la date d'achat
- Le nom du magasin ou de la boutique en ligne où vous avez acheté le vidéoprojecteur
- Une photo de l'étiquette du vidéoprojecteur sur laquelle figure le numéro de série
- Données personnelles

Comment bénéficier de ce cashback ?

1. Achetez entre le 1er octobre 2026 et le 31 janvier 2027 un des vidéoprojecteurs Epson ci-dessous via Coolblue.
2. Allez sur le site promotionnel d’Epson.
3. Remplissez le formulaire d’enregistrement.
4. Enregistrez votre achat au plus tard le 2 mars 2027.

Validité :

- Cette promotion est valable en Belgique et aux Pays-Bas.
- Attention : cette promotion ne concerne pas les produits Deuxième Chance.
- L'ensemble des conditions est disponible sur le site du fournisseur.

Les modèles concernés par la promotion :

Modèle	**Cashback**
Epson EF-62B	100 €
Epson EF-72	100€